

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 21 octobre 2024

N° CP-2024-8-5-2

N° **applicatif** 10468

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction du bilinguisme

FINANCEMENT PARTENARIAL EN FAVEUR DE LA LANGUE REGIONALE

Résumé : Grande cause alsacienne, l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace, définie comme la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique), constitue un enjeu politique majeur de la Collectivité. Ce rapport soumet à l'approbation de la Commission permanente au titre des politiques déjà en vigueur relatives à la promotion du bilinguisme :

- Subventions de fonctionnement aux établissements scolaires privés et associatifs dans le cadre de l'aide au développement de l'enseignement bilingue paritaire et immersif au titre de l'année scolaire 2024/2025. Le montant des subventions proposées est de 740 000 €.
- Subventions de fonctionnement pour les mercredis de l'alsacien / Mittwùch uff Elsässisch : soutien aux activités péri ou extrascolaires proposées en langue régionale par les EPCI, les communes et leurs regroupements, les GECT ou les structures et associations délégataires de service public. Il s'agit de participer aux frais engagés par les partenaires ; soit pour la rémunération d'animateurs à hauteur de 50% des coûts engagés soit pour la valorisation des agents déjà en poste s'exprimant exclusivement en langue régionale à hauteur de 10 € par heure. Le montant des subventions proposées est de 38 628 €.
- Subventions d'investissement et de fonctionnement pour le soutien aux communes et à la signalisation bilingue. Le montant des subventions proposées est de 15 717 €.

Le montant global des subventions proposées dans ce rapport est de 794 345 €.

1. Subventions aux établissements scolaires privés et associatifs :

La stratégie que la Collectivité souhaite développer vise l'accroissement du nombre de locuteurs précoces en renforçant les pratiques tout en s'appuyant sur les bénéfices d'un bassin de vie transfrontalier. L'objectif est d'atteindre un renouvellement naturel de la langue qui, d'après les experts de l'UNESCO, nécessite 30 % de locuteurs d'une classe d'âge sur un territoire donné. Or, d'après les résultats de l'enquête sociolinguistique

réalisée par la Collectivité européenne d'Alsace en 2022, si 69 % des personnes de 65 ans et plus déclarent parler très bien l'alsacien, seuls 3 % des 18-24 ans disent pratiquer parfaitement notre langue régionale. Au regard de cette courbe décroissante, nous pouvons imaginer ce qui se passera dans le futur si nous ne réagissons pas d'une manière forte et volontariste.

Depuis le début des années 1990, certains établissements privés et associatifs se sont structurés pour proposer un enseignement bilingue de la langue régionale d'Alsace. Egalement fortement confrontés au manque de professeurs, du primaire ou du secondaire, formés au bilinguisme, ces écoles et collèges font appel à des personnels contractuels non titulaires de l'Education nationale. Malgré la prise en charge de nombreux postes par le rectorat de Strasbourg, il en subsiste qui, de par leurs formations initiales et/ou leur manque d'ancienneté, ne sont pas contractualisés avec l'Education nationale.

Afin de pouvoir maintenir un cursus bilingue au sein de leurs établissements, les frais engendrés par cette offre linguistique régionale doivent alors être intégralement supportés par les écoles et les collèges privés. Pour y subvenir et équilibrer leur budget de fonctionnement, ces structures font appel aux collectivités territoriales.

La Collectivité européenne d'Alsace peut aider les écoles primaires et les collèges, la Région Grand Est intervient pour les écoles primaires et les lycées. Le présent rapport propose à la Commission permanente de soutenir quatre établissements scolaires privés et associatifs qui proposent un enseignement bilingue paritaire ou immersif en langue régionale d'Alsace.

Ainsi les critères proposés pour les subventions de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace sont :

- **Premier degré** : aide forfaitaire pour le fonctionnement de chaque classe ou section bilingue hors contrat à hauteur 20 000 € par an pour les classes entières ou de 10 000 € par an pour les sections (groupes d'élèves qui sont scolarisés par mi-temps avec des élèves monolingues).
- En outre, l'Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle (ABCM *Zweisprachigkeit*) bénéficie d'une aide complémentaire forfaitaire de 40 000 € par an pour assurer le fonctionnement du pôle administratif de l'association.
- **Second degré** : soutien pour assurer les heures hebdomadaires en langue régionale (de 8 à 13 heures) suivant les possibilités en ressources humaines des établissements. La subvention tient compte des dépenses effectives et varie entre 20 000 et 25 000 € par classe et par an.
- **Modalités de financement** : la subvention est mandatée à raison de 50 % dès la signature de la convention mise en place avec chaque partenaire.

Pour le primaire : le solde est versé au plus tard à la fin de l'année scolaire concernée sur production impérative d'un bilan comprenant le nom des enseignant(e)s et les justificatifs des salaires versés et d'une attestation d'ouverture des classes ou sections subventionnées spécifiant les effectifs par classe / section.

Pour le secondaire : le solde est versé au plus tard à la fin de l'année scolaire concernée sur production impérative du décompte des charges réelles liées au recours à des intervenants germanophones hors contrats ou extérieurs à l'établissement.

Pour l'année scolaire 2024 - 2025, il vous est soumis ci-après les demandes de ces établissements :

ABCM Zweisprachigkeit (Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle)

A la rentrée de septembre 2024, l'association gère 45 classes primaires pour un effectif total de 858 élèves. 18 classes sont hors contrats.

Afin de pallier les absences pour motif de maladie ou de maternité, il est proposé de prendre en charge le financement de 3 postes hors contrats supplémentaires d'enseignants en renfort dédiés aux remplacements. Il est également proposé de prendre en charge le financement d'un poste d'enseignant « inclusion » hors contrat pour accompagner les élèves en situation de handicap et un poste de tutorat pour former, accompagner et conseiller les enseignants nouvellement recrutés.

Il est à noter que 21 des 23 postes hors contrats concernent les sites où l'enseignement bilingue se fait par immersion totale en langue régionale (allemand et alsacien jusqu'en classe de CE1).

D'après les critères de subventions de fonctionnement, un montant total de **500 000 €** (460 000 € pour les postes hors contrat + 40 000 € pour le fonctionnement du pôle administratif de l'association) pourrait être alloué pour l'année scolaire 2024 - 2025.

Ecole Sainte Geneviève à Sainte Marie aux Mines :

Six sections bilingues sont ouvertes dans l'école encadrées par 3 professeurs. Elles sont réparties sur tous les niveaux depuis la petite section de maternelle jusqu'au CM2 en élémentaire. Un effectif total de 60 élèves (21 maternelles + 39 élémentaires) est accueilli dans l'école depuis septembre 2024.

D'après les critères de subventions de fonctionnement, un montant total de **60 000 €** pourrait être alloué pour l'année scolaire 2024 - 2025.

Institut de l'Assomption, école primaire et collège à Colmar :

Cette structure accueille plus de 1 200 élèves de la maternelle au collège. En primaire elle propose un enseignement bilingue avec 11 classes sous contrat avec l'Education nationale et 3 sections qui restent à la charge de l'institut (concerne 95 élèves).

Au secondaire 214 élèves, répartis en 8 classes et sections, suivent un cursus bilingue de la 6ème à la 3ème. L'Etat prend en charge plusieurs postes de professeurs nécessaires à l'enseignement des disciplines bilingues mais l'établissement est néanmoins amené à faire appel à plusieurs professeurs non pris en charge par le rectorat. Pour l'année scolaire à venir, l'institut a fait parvenir un prévisionnel annuel de charges salariales pour ces postes qui s'élève à 75 000 €.

D'après les critères de subventions de fonctionnement, un montant de **30 000 €** à l'établissement primaire et un montant de **75 000 €**, qui correspond à l'estimatif de la rémunération des professeurs pour la partie secondaire, pourraient être alloués pour l'année scolaire 2024 - 2025.

Collège Episcopal à Zillisheim :

L'établissement dispose des 4 niveaux bilingues de la 6ème à la 3ème. 107 élèves sont concernés pour cette année scolaire. La demande concerne une participation à la rémunération des professeurs employés pour assurer les cours bilingues des classes, tous hors contrat avec l'Etat.

D'après les critères de subventions de fonctionnement, un montant prévisionnel maximal de **75 000 €** pourrait être alloué à l'établissement.

Ces subventions de fonctionnement seront imputées sur l'opération P046O008 du budget 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver l'attribution des subventions précitées,
- d'approuver les conventions de financement jointes au présent rapport ayant pour objet de fixer les modalités d'utilisation et de versement des subventions de la Collectivité européenne d'Alsace (50% de ces subventions soit 370 000€ seront versées en 2024 à la signature des conventions correspondantes et le solde à réception des justificatifs au plus tard à la fin de l'année scolaire 2024-2025),
- et de m'autoriser à signer ces conventions avec chacun des établissements bénéficiaires précités.

2. Les mercredis de l'alsacien / Mittwùch ùff Elsässisch

Afin de relancer la transmission de la langue régionale, par délibération n°CP-2023-1-5-1 du 9 février 2023, la Commission permanente a approuvé la création du dispositif « les mercredis de l'alsacien - Mittwùch ùff Elsässisch ».

Il s'agit notamment de soutenir des animations péri ou extrascolaires en langue régionale qui peuvent être proposées en dialecte alsacien, ou en allemand standard, portées par les EPCI, les communes et leurs regroupements, les GECT ou les structures et associations délégataires de service public. Elles auront de préférence lieu sur une période longue (de septembre à juin, par exemple) avec une fréquence hebdomadaire.

Ce dispositif se veut souple, en laissant le libre recrutement des animateurs (étudiants, volontaires en service civique franco-allemand, animateurs périscolaire, retraités, associations...) ainsi que la définition de la classe d'âge concernée, du jour, du lieu et du cadre de l'animation en langue régionale. La participation de la Collectivité européenne d'Alsace se situe à hauteur de 50% des coûts de rémunération des animateurs, dans la limite de 2 animateurs.

Les coûts de fonctionnement, comme la location et l'entretien des locaux ne sont pas éligibles. Une participation financière des parents demeure possible.

A titre expérimental, par la délibération précitée du 23 février 2023, la Commission permanente a décidé de valoriser l'engagement des agents déjà en poste intervenant exclusivement en langue régionale auprès des enfants. L'aide apportée par la Collectivité européenne d'Alsace est de 10 € maximum par heure, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un décompte annuel des heures effectuées.

Pour encourager la mise en œuvre de ce dispositif, la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur le réseau des ambassadeurs du bilinguisme (un par EPCI) et a réalisé des captations de mise en œuvre pratique de ce dispositif pour l'étendre.

Les Communautés de communes de Sauer-Pechelbronn (6 sites), Basse Zorn (5 sites), Mossig Vignoble (2 sites), Erstein (3 sites), le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU LES LUTINS DU HOHNACK Zimmerbach), les communes de Nordhouse, les Centre culturel & social Rotterdam, Au-Delà des Ponts, les délégataires de service public PEP Alsace (5 sites), FDMJC (Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace) (23 sites), ALEF (Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation) (6 sites) ont d'ores et déjà délibéré pour mettre en place ce projet. Il y a donc au total 54 sites sur lesquels le dispositif des mercredis de l'alsacien - Mittwùch ùff Elsässisch est déployé.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer, au titre du dispositif « les mercredis de l'alsacien - Mittwùch ùff Elsässisch », des subventions aux bénéficiaires listés ci-dessus.

3. Soutien aux communes et à la signalisation bilingue

Festival BILING'OH organisé par la commune de Guebwiller

Depuis 2004, la Ville de Guebwiller organise chaque année un festival culturel pour la promotion de la langue et de la culture régionales intitulé BILING'OH.

L'objectif de l'édition 2024 a été de proposer aux enfants, aux jeunes et aux adultes une palette d'événements culturels autour de la thématique des jeux olympiques de Paris. Le programme de l'édition a permis aux jeunes de comprendre les enjeux des jeux olympiques, de leur donner un contexte historique et culturel de cet événement mondial ainsi que de procurer aux participants un apprentissage de l'allemand à la fois ludique et technique.

Le budget global prévisionnel pour 2024 est de 42 018 €. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour une aide de 7 000 €.

Soutien à la signalisation bilingue

La Collectivité européenne d'Alsace par délibération CD-2021-8-5-1 du 27 septembre 2021 a adopté un dispositif de soutien à la signalisation communale et intercommunale bilingue (panneaux de rue, signalisation routière, enseignes des bâtiments publics, etc.). Ce soutien prend la forme d'une aide technique et d'une subvention d'investissement de 50 %, plafonnée à 5 000 €.

Les panneaux ne doivent pas avoir déjà été commandés avant la réception de la demande de soutien, et ils doivent assurer une parité visuelle entre le français et la langue régionale. Les accessoires (mâts, brides) sont éligibles, mais les coûts de main d'œuvre relatifs à la pose des panneaux ne sont pas pris en compte. Le versement de la subvention n'intervient qu'une fois les factures reçues et conformes aux projets présentés par les communes.

3 communes souhaitent s'équiper de plaques de rue bilingues,

- **BATZENDORF** (canton de Haguenau)

La commune de Batzendorf prévoit de poser 41 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 4387,38 € HT.

La Région Grand Est a attribué à la commune une subvention de 5 000 € prenant en compte le coût de l'achat et du montage.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 50 % du coût de l'achat, soit 2 194 €.

- **EPFIG** (canton de Barr)

La commune de Epfig prévoit de poser 6 panneaux d'agglomération « Apfig » et 95 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 16 367,10 € HT.

La Région Grand Est a attribué à la commune une subvention de 5 000 € prenant en compte le coût d'achat et du montage.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur du montant maximum du coût d'achat, soit 5 000 €.

- **MORSCHWILLER** (canton de Haguenau)

La commune de Morschwiller prévoit de poser 42 plaques de rue bilingues français/dialecte pour un montant d'achat de 3 807,30 € HT.

La Région Grand Est a attribué à la commune une subvention de 1 523 €, correspondant à 40 % du montant total HT prenant en compte le coût d'achat et du montage.

Afin de respecter les 20 % de fonds propres du porteur de projet requis par notre dispositif, Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 40 % du coût d'achat, au lieu des 50 % forfaitaires habituels soit 1 523 €.

L'aide globale au soutien à la signalisation communale et intercommunale bilingue s'élève ainsi à 8 717 € pour 184 panneaux bilingues.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions, au titre du soutien aux communes et à la signalisation bilingue, pour les montants présentés ci-dessus.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- Au titre du soutien aux établissements scolaires privés et associatifs :
- d'accorder le versement des subventions de fonctionnement au titre de l'aide au développement de l'enseignement bilingue privé et associatif, pour l'année scolaire 2024- 2025, pour un montant total de 740 000 €, réparties comme suit :
 - 500 000 € à l'association ABCM Zweisprachigkeit pour le financement de 23 classes hors contrat et le fonctionnement du pôle administratif,
 - 60 000 € à l'Ecole Sainte Geneviève à Sainte-Marie-aux-Mines pour le financement de 6 sections bilingues hors contrat,
 - 105 000 € à l'Institut de l'Assomption à Colmar, dont 30 000 € pour le financement de 3 sections bilingues hors contrat dans le premier degré et 75 000 € pour la prise en charge de professeurs hors contrat pour le second degré,
 - 75 000 € au Collège Episcopal à Zillisheim pour le financement de postes hors contrat des professeurs assurant les cours bilingues sur les 4 niveaux.
- d'approuver les conventions de financement, jointes en annexe au présent rapport, ayant pour objet de fixer les modalités d'utilisation et de versement de ces subventions de la Collectivité européenne d'Alsace, et de m'autoriser à les signer avec chacun des établissements bénéficiaires précités ;

Les modalités de versement sont détaillées dans les conventions jointes en annexe au présent rapport.

- Au titre du nouveau dispositif « les mercredis de l'alsacien / Mittwùch uff Elsässisch », d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de 38 628 €, à chacun des bénéficiaires suivants :

- 2 069 € à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn,
- 3 438 € à la Communauté de Communes Basse Zorn, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Communauté de Communes Basse Zorn,
- 1 890 € à la Communauté de Communes Mossig Vignoble, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Communauté de Communes Mossig Vignoble,
- 765 € à la Communauté de Communes Erstein, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Communauté de Communes Erstein,
- 4 095 € à la commune de Nordhouse, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la commune de Nordhouse,
- 990 € au Centre culturel & social Rotterdam, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire au Centre culturel & social Rotterdam,
- 675 € au Centre culturel & social Au-Delà des Ponts, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire au Centre culturel & social Au-Delà des Ponts,
- 1 266 € au délégataire de service public ALEF (Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation), subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire au délégataire de service public ALEF,
- 4 550 € au Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU LES LUTINS DU HOHNACK Zimmerbach), permettant de valoriser des agents en poste dans ces structures intervenant exclusivement en langue régionale auprès des enfants à hauteur de 10€ maximum par heure, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un décompte annuel des heures effectuées,
- 1 890 € au délégataire de service public PEP Alsace, permettant de valoriser des agents en poste dans ces structures intervenant exclusivement en langue régionale auprès des enfants à hauteur de 10 € maximum par heure, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un décompte annuel des heures effectuées,
- 17 000 € au délégataire de service public FDMC (Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace), permettant de valoriser des agents en poste dans ces structures intervenant exclusivement en langue régionale auprès des enfants à hauteur de 10 € maximum par heure, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un décompte annuel des heures effectuées ;

➤ Au titre du soutien aux communes et à la signalétique bilingue :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 000 € à la ville de Guebwiller pour l'organisation du Festival BILING'OH 2024,
- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 2 194 € à la commune de Batzendorf pour l'aide au soutien à la signalisation communale et intercommunale,

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € à la commune de Epfig pour l'aide au soutien à la signalisation communale et intercommunale,
- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 1 523 € à la commune de Morschwiller pour l'aide au soutien à la signalisation communale et intercommunale.

Les crédits afférents aux subventions mentionnées ci-dessus feront l'objet d'un versement unique sur présentation des justificatifs de dépense concernant le dispositif des « mercredis de l'alsacien », des aides à la signalétique bilingue et pour le festival BILING'OH 2024.

Les crédits des subventions précitées seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	2 069,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	3 438,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	1 890,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	765,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	4 550,00 €
Sous total :					12 712,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1964) 65-657348-288	4 095,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1964) 65-657348-288	7 000,00 €
Sous total :					11 095,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	990,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	675,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	1 266,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	1 890,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	17 000,00 €
Sous total :					21 821,00 €
P046	O001	P046E18	T13	(1238) 204-2041482-312	2 194,00 €

P046	O001	P046E18	T13	(1238) 204-2041482-312	5 000,00 €
P046	O001	P046E18	T13	(1238) 204-2041482-312	1 523,00 €
Sous total :					8 717,00 €
P046	O008	P046E21	T12	(1098) 65-65748-312	500 000,00 €
P046	O008	P046E21	T12	(1098) 65-65748-312	60 000,00 €
P046	O008	P046E21	T12	(1098) 65-65748-312	105 000,00 €
P046	O008	P046E21	T12	(1098) 65-65748-312	75 000,00 €
Sous total :					740 000,00 €
TOTAL					794 345,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.